

Assainissement - 3^{ème} contrat d'agglomération avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

M. LE MAIRE, Rapporteur : La volonté d'améliorer la qualité du Doubs a conduit la Ville de Besançon à signer deux contrats quinquennaux successifs avec l'Agence de l'Eau, le premier en 1985, le second en 1990.

Le dernier contrat, sur la période 1990-1994 est arrivé à échéance. La quasi totalité des travaux prévus ont été réalisés, notamment l'extension à 200 000 équivalents-habitants de la station d'épuration de Port Douvot.

L'action engagée n'est aujourd'hui pas achevée : elle doit se poursuivre dans l'avenir pour tenir compte tout à la fois de la réalisation des importantes opérations d'urbanisme programmées, des contraintes réglementaires nouvelles imposées par la Directive Européenne de mai 1991 et de la loi sur l'eau de 1992, de la nécessité de réhabiliter les collecteurs les plus anciens.

Le troisième contrat d'agglomération est établi à partir d'un programme prévisionnel des travaux à engager sur la période 1995-1999 suivant les objectifs cités : il permet de formaliser les conditions financières susceptibles d'être accordées par l'Agence pour les opérations qui seront réalisées dans ce cadre, et de bénéficier d'une aide spécifique pour l'extension de la collecte en zone non urbanisée.

Les types d'aides

L'Agence finance les opérations :

- soit par subventions,
- soit par avances remboursables sans intérêt à 12 ans, dont 2 ans de différé de remboursement et 0,5 % de frais de gestion annuelle,
- soit par avances remboursables sans intérêt à 17 ans, dont 2 ans de différé de remboursement et 0,5 % de frais de gestion annuelle.

Dans le cas où une avance remboursable serait inférieure à 250 000 F, l'avance serait convertie en subvention par application d'un contrat de conversion.

Les taux d'aides

Les taux d'aides varient suivant la nature des opérations en fonction du barème suivant :

1) Travaux à la station d'épuration

- subvention : 30 %
- avance à 12 ans : 15 %

2) Réseaux de transport

Montant des travaux pris en compte : abattement de 50 % du montant total pour réseau unitaire, plafonnement éventuel en fonction du nombre d'équivalents-habitants raccordés en fin d'opération :

- Subvention : 15 % du montant retenu
- Avance à 17 ans : 25 % du montant retenu.

3) *Limitation des rejets en temps de pluie*

Montant des travaux limité en fonction de la quantité de pollution estimée dont le déversement est évité pour une année de pluie moyenne (calculée en équivalent-habitant par an) :

- Subvention : 30 %
- Avance à 12 ans : 15 %

4) *Réhabilitation - Amélioration des réseaux*

- Subvention : 15 %
- Avance à 17 ans : 25 %

5) *Extension collecte*

Aide spécifique accordée uniquement dans le cadre du contrat, montant pris en compte calculé comme pour les réseaux de transport.

- Avance à 17 ans : 30 %

6) *Connaissance des déversements d'orage*

- Subvention : 50 %

7) *Système d'Information Géographique*

Sont pris en compte : le matériel et la saisie des informations du réseau d'assainissement, à l'exclusion des données «fond de plan» :

- Subvention : 40 %

Dans ces conditions, et sous réserve d'accords complémentaires plus favorables à intervenir entre l'Agence et la Ville de Besançon, en fonction de l'avancement des études spécifiques et des priorités retenues pour l'assainissement de la Ville, les tableaux récapitulatifs des travaux et aides et l'échéancier prévisionnel pourraient être les suivants :

VILLE DE BESANÇON - Contrat d'agglomération n° 3

TABLEAU 1 - MONTANT DES OPERATIONS ET AIDES

Libellé de l'investissement	Montant travaux		Total (Aides en KF) S + A	Aides (en KF)			Aides liées au contrat A (2 + 15)
	Présentés KF HT	Retenus KF HT		Subven- tion	Avance (2 + 10)	Avance (2 + 15)	
STATION D'EPURATION							
- Traitement complet Azote sur tranche 1	20 000	20 000	9 000	6 000	3 000		
- Extension du traitement des boues	1 500	1 500	675	450	225		
- Réhabilitation ouvrages existants :							
. Lignes de digestion 1 - 2 et 3	3 000	3 000	1 350	900	450		
. Remplacement presse à déshydrater	1 200	1 200	540	360	180		
. Tranches annuelles	2 000	2 000	900	600	300		
SOUS-TOTAL STATION	27 700	27 700	12 465	8 310	4 155		
RESEAUX							
1. Réseaux de transport							
- Collecteur Nord-Ouest	70 000						
. Fonction transport		35 000	14 000	5 250		8 750	
. Fonction stockage		6 700	3 015	2 010	1 005		
- Renforcement collecteur arrivée STEP							
. Ouvrage dérivation Roche d'Or	3 500	3 500	1 400	525		875	
. 2ème émissaire arrivée station	5 000	5 000	2 000	750		1 250	
2. Limitation rejets temps de pluie							
- Bassin de stockage Lavoisier	13 000	13 000	5 850	3 900	1 950		
- Collecteur Nord-Ouest : pour mémoire							
3. Réhabilitation amélioration réseaux							
- Tranches annuelles sur collecteur	19 000	19 000	7 600	2 850		4 750	
- Amélioration des dégrilleurs	1 250	1 250	500	188		312	
4. Extension collecte							
- Collecte en zone non urbanisée							
. Parc scientifique des Montboucons	9 000	4 500	1 350				1 350
. Parc d'activités Besançon-François	3 000	1 500	450				450
. ZAC Brulard	4 200	2 100	630				630
- Collecte en zone urbanisée							
. Tranches annuelles	7 500	3 750	1 125				1 125
SOUS-TOTAL RESEAUX	135 450	95 300	37 920	15 473	2 955	15 937	3 555
DIVERS							
1. Connaissance déversements d'orage							
- Pluviomètres	400	400	200	200			
- Equipements débits et prélèvements	2 500	2 500	1 250	1 250			
- Etude des rejets	600	600	300	300			
2. Système d'Information Géographique							
- Equipements	400	400	160	160			
- Etablissement base de données	1 200	1 200	480	480			
SOUS-TOTAL DIVERS	5 100	5 100	2 390	2 390			
TOTAL ASSAINISSEMENT	168 250	128 100	52 775	26 173	7 110	15 937	3 555

(Tableau SANS application des transformations des avances en subvention)

VILLE DE BESANÇON - Contrat d'agglomération n° 3

TABLEAU 2 - ECHEANCIER PREVISIONNEL DES OPÉRATIONS ET AIDES

Libellés des opérations	Montants présentés - Ventilation annuelle (en KF HT)						Montants aides proposées (en KF HT)					
	Total	1995	1996	1997	1998	1999	Total	1995	1996	1997	1998	1999
STATION D'EPURATION												
- Traitement complet Azote sur tranche 1	20 000				10 000	10 000	9 000				4 500	4 500
- Extension du traitement des boues	1 500	1 500					675	675				
- Réhabilitation ouvrages existants :	3 000		1 000	1 000	1 000		1 350		450	450	450	
. Lignes de digestion 1 - 2 et 3	1 200			1 200			540			540	540	
. Remplacement presse à déshydrater	2 000	1 000	500	500			900	450	225	225		
. Tranches annuelles												
SOUS-TOTAL STATION	27 700	2 500	1 500	2 700	11 000	10 000	12 465	1 125	675	1 215	4 950	4 500
RESEAUX												
1. Réseaux de transport												
- Collecteur Nord-Ouest	70 000	10 000	25 000	10 000	10 000	15 000	14 000	2 000	5 000	2 000	2 000	3 000
. Fonction transport							3 015	431	1 077	431	431	645
. Fonction stockage												
- Renforcement collecteur arrivée STEP												
. Ouvrage dérivation Roche d'Or	3 500		3 500				1 400		1 400			
. 2ème émissaire arrivée station	5 000		5 000				2 000		2 000			
2. Limitation rejets temps de pluie												
- Bassin de stockage Lavoisier	13 000	13 000					5 850	5 850				
- Collecteur Nord-Ouest : pour mémoire												
3. Réhabilitation amélioration réseaux												
- Tranches annuelles sur collecteur	19 000	3 000	4 000	4 000	4 000	4 000	7 600	1 200	1 600	1 600	1 600	1 600
- Amélioration des dégrilleurs	1 250	250	250	250	250	250	500	100	100	100	100	100
4. Extension collecte												
- Collecte en zone non urbanisée												
. Parc scientifique des Montboucons	9 000	1 000	2 000	2 000	2 000	2 000	1 350	150	300	300	300	300
. Parc d'activité Besançon-Francois	3 000					3 000	450				315	450
. ZAC Brulard					2 100	2 100	630					315
- Collecte en zone urbanisée	4 200											
. Tranches annuelles	7 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 125	225	225	225	225	225
SOUS-TOTAL RESEAUX	135 450	28 750	41 250	17 750	19 850	27 850	37 920	9 956	11 702	4 656	4 971	6 635
DIVERS												
1. Connaissance déversements d'orage												
- Pluviomètres	400	400					200	200				
- Equipements débits et prélèvements	2 500		2 500				1 250		1 250			
- Etudes des rejets	600			300	300		300			150	150	
2. Système d'information géographique												
- Equipements	400	400					160	160				
- Etablissement base de données	1 200	240	240	240	240	240	480	96	96	96	96	96
SOUS-TOTAL DIVERS	5 100	1 040	2 740	540	540	240	2 390	456	1 346	246	246	96
TOTAL ASSAINISSEMENT	168 250	32 290	45 490	20 990	31 390	38 090	52 775	11 537	13 723	6 117	10 167	11 231

(Tableau SANS application des transformations des avances en subvention)

Comme pour le précédent contrat, les opérations (tranches ou programmes) feront l'objet d'une décision du Conseil Municipal permettant ainsi de solliciter l'aide de l'Agence dans le cadre du contrat à intervenir.

La Commission Assainissement ayant émis un avis favorable lors de sa réunion du 6 septembre 1994, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le principe du renouvellement du contrat avec l'Agence de l'Eau,
- solliciter l'Agence de l'Eau pour l'établissement du 3^{ème} contrat d'agglomération,
- autoriser M. le Maire à signer le document à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.